



COMMENT TRAVAILLER AVEC UN·E ILLUSTRATEUR·TRICE

LES 5 ÉTAPES D'UNE COLLABORATION RÉUSSIE

PRÉSENTÉ PAR

!Q ILLUSTRATION
QUÉBEC

1 OÙ TROUVER UN·E ILLUSTRATEUR·TRICE ?

La première étape est celle qui consiste à rechercher l'illustrateur·trice dont l'univers, les valeurs ou l'identité correspondent à votre projet. Plusieurs ressources s'offrent à vous :



● ILLUSTRATION QUÉBEC

Découvrez plus de 300 portfolios d'illustrateur·trice·s par style, domaine, technique :

<https://www.illustrationquebec.com/fr/portfolios/auteurs/>

Retrouvez aussi l'actualité des illustrateur·trice·s sur le compte instagram d'Illustration Québec :

<https://www.instagram.com/illustrationquebec/?hl=fr-ca>

● LES RÉSEAUX SOCIAUX

Suivez les illustrateur·trice·s dont vous appréciez le travail et découvrez-en d'autres en recherchant par mots-clés.

<https://www.facebook.com/IllustrationQuebec>

● LES AGENT·E·S D'ILLUSTRATEUR·TRICE·S

Certain·e·s illustrateur·trice·s sont représenté·e·s par des agent·e·s qui font l'intermédiaire et prennent une commission en contre-partie.

● BOUCHE À OREILLE

Vos contacts ont déjà travaillé avec un·e illustrateur·trice ?

Partagez vos expériences !

Bonne recherche !

2

LES PREMIERS ÉCHANGES

Cette étape permet à l'illustrateur·trice d'évaluer le travail de création ainsi que l'utilisation des illustrations, avant de vous présenter une estimation.



● POUR COMMENCER

Client·e-s et illustrateur·trice-s se présentent, puis abordent le projet ensemble.

● UN BRIEF D'ILLUSTRATION, ÇA RESSEMBLE À QUOI ?

- Contexte : Campagne publicitaire, édition jeunesse, illustration éditoriale...
- Sujet et intentions : Quelles valeurs, idées, concepts... seront à communiquer dans cette illustration
- Références : Des éléments d'inspiration peuvent être partagés (illustrations, documents, moodboards...)
- Clientèle cible : À qui cette illustration s'adressera-t-elle ?
- Nombre d'illustrations originales, et/ou nombre de déclinaisons
- Style attendu : Une image en particulier a retenu votre attention dans le portfolio de l'illustrateur·trice ?
- Description de l'illustration souhaitée : Plusieurs personnages ? Un décor ? Liberté de création totale ?...
- Budget : S'il est déjà défini, partager le budget permettra à l'illustrateur·trice de vous proposer un travail adapté dès la première soumission.
- Échéancier : Quelle est la date de rendu final ? Avez-vous un processus de validation en interne impliquant des réunions et un planning...?
- Utilisations des illustrations :
 - Support(s) : TV, affichage, magazine, réseaux sociaux, site web...
 - Nombre(s) : Tirage à X exemplaires, XX étiquettes, vidéo de xx secondes
 - Territoire : Régional, national, international...
 - Durée : 6 mois, 2 ans, licence illimitée dans le temps...
 - Autres : Illustration non transférable à un tiers...

De cette manière, l'illustrateur·trice pourra vous donner la valeur juste et précise de son travail.

3

ACCORDER SES VIOLONS



L'illustrateur·ice a maintenant tous les éléments pour estimer la valeur du travail demandé. C'est le moment d'aborder tous les aspects du projet dans les détails pour qu'il n'y ait pas de surprises, d'un côté comme de l'autre, lors du processus de création.

● SELON LE BRIEF, L'ILLUSTRATEUR·TRICE PROPOSERA UN BUDGET QUI COMPRENDRA :

- Le **prix de la création** (estimé selon le temps de travail et la complexité de l'illustration)
- Le **prix des droits d'utilisation** (estimé selon les supports, la durée, le territoire d'exploitation...voir étape 2). Pourquoi des droits d'utilisation ? Une illustration, comme une chanson ou un livre, est une œuvre artistique unique protégée par le droit d'auteur (voir page 7).

Il arrive que certain·e·s illustrateur·trice·s donnent directement un prix final. N'hésitez pas à demander quelle utilisation de l'image vous pourrez en faire. À noter que l'illustration originale appartient toujours à l'illustrateur·ice, sauf négociation contraire.

● ENSEMBLE VOUS VALIDEREZ LA SOUMISSION ET/OU SIGNEREZ UN CONTRAT.

Il existe une soumission et un contrat type proposés par Illustration Québec (voir page 7).

Avant d'entamer le travail de création, toutes les conditions doivent être validées ensemble :

- **Prix hors taxes, Modalités de facturation, et mode de paiement** : Plusieurs étapes de paiement peuvent se faire (à la signature / à la livraison de l'esquisse / à la livraison finale).
Une **facture se règle à réception** de la facture, dans un délai de 30 jours suivant sa réception.
- **Licence de droit d'utilisation** : (voir étape 2). À noter qu'une licence peut être renouvelée dans le temps.
- **Nombre d'interlocuteurs** : Idéalement, une seule personne sera en lien avec l'illustrateur·ice, permettant ainsi de condenser les commentaires.
- **Nombre de retours et définition des corrections comprises dans la soumission**. Le tarif horaire pourra alors être précisé en cas de corrections additionnelles.
- **Condition d'annulation** : Si le projet est interrompu et/ou reporté, une facturation au prorata du travail accompli est à prévoir.
- **Validité du devis** : afin d'assurer sa disponibilité pour le projet, l'illustrateur·trice peut délimiter la validité du devis.
- **Échéancier de production** (voir page 7).
- **Livrables** : Specificités techniques, format, bleed...
- **Propriété de l'illustration originale** (si ce n'est pas une illustration électronique)
- **Nombre d'exemplaires à recevoir suite à l'impression** : pour les cas de livres, affiches, produits portant l'illustration...
- **Crédits** : Le client s'engage à créditer l'illustrateur·trice pour chaque utilisation de l'œuvre.

Accordé·e·s ? C'est parti!!!!

4

ACCORDÉ·E·S ? C'EST L'HEURE DE CRÉER !

Le cadre est posé et validé, place à l'illustration !



● LE PROCESSUS CRÉATIF, ÇA RESSEMBLE À QUOI ?

- **Les esquisses** : L'illustrateur·trice fait une ou plusieurs propositions d'esquisses, selon ce qui a été défini à l'étape précédente. Vous pouvez échanger en vue de la validation.
- **Les retours** : Dans un souci d'efficacité, les commentaires peuvent être condensés dans un seul et même échange, pour chaque étape.
- **L'illustration** : Une fois l'esquisse validée, l'illustrateur·trice réalise l'illustration. Ce qui a été validé à l'étape de l'esquisse ne doit plus changer. Les retours peuvent donc porter sur les couleurs et/ou certains détails qui n'ont pas été validé précédemment.
- **Validation de la version finale.**
- **Livraison de la ou des illustrations** : selon les modalités définies précédemment.
- **Crédits** : N'oubliez pas de créditer l'illustrateur·trice sur chaque utilisation des illustrations.

UN RETOUR APRÈS VALIDATION ?

Après validation de l'illustration finale, toute modification demandée pourra faire l'objet d'une nouvelle soumission.

Il est temps pour l'illustration de prendre son envol !

5

ILS·ELLES FACTURÈRENT ET EURENT BEAUCOUP DE SUCCÈS

L'illustration est livrée,
L'illustrateur·trice vous envoie sa facture.



● LA FACTURATION.

Pas de surprise.

Les modalités de paiement définies ensemble se retrouvent dans la facture.

● LA SUITE ?

Cette collaboration vous a plu ?

N'hésitez pas à demeurer en contact avec l'illustrateur·trice pour lui partager :

- Les visuels finaux si l'illustration est intégrée à un support (affiche, étiquette, vidéo...)
- Les retours sur la suite du projet, les impacts...

Envie d'une prochaine collaboration ?

QUELQUES RESSOURCES

● CONTRAT TYPE ILLUSTRATION QUÉBEC

www.illustrationquebec.com/fr/outils/contrats

● FACTURE TYPE

www.illustrationquebec.com/fr/outils/facture

● DIVERSITÉ / ÉGALITÉ : LA RESPONSABILITÉ DANS L'IMAGE

Du livre jeunesse à la publicité, l'illustration (et les représentations qu'elle génère) a un grand impact sur notre société. C'est pourquoi il est toujours bénéfique de se poser certaines questions en amont d'un projet :

- Pourquoi et comment représenter la diversité culturelle ?
https://www.huffingtonpost.ca/entry/diversity-kids-books-statistics_ca_5d0bb0f8e4b0859fc3db38c3
- Se questionner sur le message égalitaire / équitaire d'une image, pourquoi et comment ?
https://www.youtube.com/watch?v=5tjCmPwgONE&ab_channel=LesBrutes
- Qu'est ce que l'appropriation culturelle ?
www.carfac.ca/carfacwp2019/wp-content/uploads/Think-Before-You-Appropriate.pdf

● LES MODALITÉS DE PAIEMENT, QUELQUES EXEMPLES :

- Paiement de la totalité de la somme à 30 jours suivant la date de facturation.
- Paiement de 20% à la signature, 30% à l'envoi des esquisses, 50% au rendu final et facturation.
- Un pourcentage de pénalités par mois de retard de paiement
- Le paiement se fera par virement et/ou chèque bancaire au nom de «nom de l'illustrateur-trice»
- ...

● LES GRILLES TARIFAIRES EN ILLUSTRATION

Chaque illustrateur-trice a son style et sa technique. Une illustration demande un temps variable à chacun-e.

Le temps passé et la complexité d'une illustration, ainsi que l'expérience et la notoriété de l'illustrateur-ice entrent en considération dans l'estimation.

Voici toutefois quelques pistes de tarifs :

www.illustrationquebec.com/fr/outils/grille-tarifaire

Illustration Québec travaille en continu sur la mise à jour des grilles tarifaires.

Il est à noter que les grilles actuelles ne prennent pas en compte la différence entre travail de création et licence.

● LES CONCOURS, ÉTHIQUES OU NON ?

Si vous désirez organiser un concours d'illustration pour un projet commercial, voici quelques points à considérer :

- Demander l'envoi du portfolio ou d'images déjà réalisées.
- Rédiger un appel à participation clair et transparent sur la rémunération (tenant compte des tarifs en vigueur), de la licence d'utilisation et de la nature du client.

● QU'EST-CE QUE LE TRAVAIL SPÉCULATIF ?

Faire travailler plusieurs personnes pour n'en récompenser qu'une est une pratique abusive.

Si vous souhaitez qu'un-e ou plusieurs illustrateur-trice-s réalisent un test avant de les mandater, ce test doit être rémunéré.

Voir article 9. du code éthique d'Illustration Québec :

https://www.illustrationquebec.com/media/uploads/documents-pdf/iq_code-ethique.pdf

● LES DROITS D'AUTEUR : COMMENT ÉVALUER ?

Pour établir les droits d'auteurs d'une image, plusieurs critères entrent en compte (voir étape 2).

● TRAVAIL DE CRÉATION ET DROITS D'AUTEUR : QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ?

Pourquoi payer des droits en plus de la création ?

Les droits d'auteurs, droits moraux, droits patrimoniaux, droits à l'intégrité, droits de paternité...C'est plus simple que ça n'y paraît !

www.copibec.ca/fr/la-loi-en-bref

● UN ÉCHÉANCIER, À QUOI ÇA RESSEMBLE ?

Afin de respecter la date de rendu, il est recommandé de définir un échéancier :

- Date d'envoi des esquisses
- Date d'envoi des illustrations
- Date limite des retours
- Date d'envoi de la livraison finale
- Délai de paiement de la facture
- Date et / ou durée de l'utilisation des illustrations

DES QUESTIONS ?

CONTACTEZ-NOUS !

Téléphone : (514) 522-2040
Numéro sans frais : 1 888 522-2040

Courriel : info@illustrationquebec.com
Site web : www.illustrationquebec.com



2205, rue Parthenais, bureau 213
Montréal (Québec) H2K 3T3, CANADA

MÉDIAS SOCIAUX

Instagram : www.instagram.com/illustrationquebec
Facebook : www.facebook.com/IllustrationQuebec
Viméo : <https://vimeo.com/illustrationquebec>